

LES MODALITES D'INSCRIPTION « TRANSPORT SCOLAIRE »

Deux procédures sont possibles pour s'inscrire à un transport scolaire « TAC ».

- EN LIGNE

Les élèves doivent réaliser leur demande d'abonnement de transport scolaire sur :

WWW.BUSTAC.FR : RUBRIQUE :

MES TITRES/COLLEGIEN-LYCEEN

La carte est réutilisable pendant une durée de 5ans.

- PAR FORMULAIRE PAPIER

Un formulaire papier est disponible au secrétariat du collège – lycée MABILLON avec le tampon de l'établissement.

Les parents se présentent au bureau de Sedan.

La Carte Pass à Sedan concerne les élèves domiciliés dans ces communes :

Balan, Balaives et Butz, Bazeilles, Bosséval et Briancourt, Boutancourt, Cheveuges, Daigny, Dom le Mesnil, Donchery, Elan, Etrépigny, Fleigneux, Flize, Floing, Francheval, Givonne, Glaire, Hannogne Saint Martin, Illy, Issancourt et Rumel, La Chapelle, La Moncelle, Nouvion sur Meuse, Noyers pont Maugis, Poursu aux Bois, Poursu Saint Rémy, Rubécourt et Lamecourt, Saint Aignan, Saint Menges, Sapogne et Feuchères, Sedan, Thelonne, Villers Cernay, Villers sur Bar, Vivier au Court, Vrigne Meuse, Vrigne aux Bois, Wadelincourt..

Le retrait de la Carte Pass à Charleville-Mézières concerne les élèves domiciliés dans ces communes :

Aiglemont, Arreux, Belval, Chalandry Elaire, Charleville-Mézières, Cliron, Damouzy, Fagnon, Gernelle, Gerspunsart, Haudrecy, Houldizy, La Francheville, La Grandville, Les Ayvelles, Lumes, Montcy-Notre-Dame, Neufmanil, Nouzonville, Prix-Les-Mézières, Saint Laurent, Sécheval, Tournes, Ville sur Lumes, Villers-Semeuse, Warcq.